



Nous ne battons pas en retraite

« La guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage, l'ignorance c'est la force. »
Georges ORWELL in 1984.



par Rachel Saada

SAF Paris, vice-présidente CNBF

Élue SAF Paris au CNB

La novlangue inventée par l'auteur lave et retourne les cerveaux pour leur faire accepter l'inacceptable et que le pire est préférable au meilleur ! Cette fiction est devenue réalité tant les textes et les réformes qui se succèdent en tous domaines sont intitulés et argumentés à l'inverse du but poursuivi qui doit être tu et nié si nécessaire.

La réforme du régime des retraites n'échappe hélas pas à cette démarche manipulatrice. Nul doute pourtant, si le projet aboutit, qu'il conduise à la destruction d'une certaine solidarité et à l'aggravation des inégalités.

S'OPPOSER

Ce n'est ni corporatiste ni égoïste ni court-termiste ! Dénoncer une démarche malhonnête qui sous couvert d'universalité va fracturer un peu plus une société déjà dévastée par l'injustice sociale devient une obligation. L'effet inattendu de ce projet de réforme, c'est qu'il a miraculeusement fait prendre conscience à l'ensemble des avocats que notre régime autonome était loin d'être aussi mauvais qu'ils ne se l'imaginaient ni aussi coûteux qu'ils ne le prétendaient !

La perspective de perdre notre CNBF a ainsi eu quelques vertus pédagogiques ! Découvrant les menaces qui pesaient sur leurs têtes, nos excellents confrères, individualistes par nature, ployant sous le coût de leur misérable retraite réalisent tout à coup :

- ◆ que leur taux de cotisation est un des plus bas qui soit,
- ◆ que le rendement de leurs cotisations est excellent,
- ◆ et qu'au surplus le minimum de leur pension est quasiment du double de celui du régime général !
- ◆ Ils s'aperçoivent encore appartenir à une profession solidaire et partageuse au sein de laquelle les riches payent pour les pauvres.
- ◆ Ils constatent aussi que leur caisse est correctement gérée et que les réserves permettent de voir venir jusqu'en 2050.
- ◆ Ils apprennent même aux journalistes mal renseignés à ne pas rebaptiser celles-ci, cagnotte, symbole mélangé d'âpreté au gain et d'avarice version « ma cassette ».

Une anecdote : alors qu'en 2018 vos élus siégeaient à un conseil d'administration de la CNBF décentralisé à Lyon, l'humeur était sombre et inquiète : nous évoquions les lignes possibles de la réforme qui n'était encore qu'une promesse (ou qu'une menace ?) de campagne d'Emmanuel Macron. Devant notre possible et future opposition, notre commissaire du gouvernement (c'est-à-dire le représentant de l'autorité de tutelle présent dans tout organisme de sécurité sociale) nous dit en aparté : « *mais pourquoi vous mobiliser, vous les élus de la CNBF ? vous ne serez pas concernés par la réforme !* » soulignant ainsi notre âge avancé, tant il est vrai que cette assemblée compte davantage de quinquas ou de sexagénaires que de trentenaires. « *La réforme, poursuit-il, ne concernera que les plus jeunes et fera l'objet d'un régime transitoire qui pourrait durer une quinzaine d'années, ce qui met à l'abri la plupart d'entre vous !* »

Mais oui ! pourquoi donc se mobiliser pour les jeunes, les nouveaux, les entrants, la relève, pour demain ?

Pourquoi ne pas appliquer ce principe simple du libéralisme : *Après moi, le déluge ?* Médusés et révoltés d'un tel cynisme, nous fûmes.

Cette réaction spontanée en dit long sur l'esprit du texte qui renie



les principes de base de nos régimes tout en s'en revendiquant, car vous l'avez compris, la novlangue est simple à l'apprentissage comme à la compréhension. Il suffit d'associer chaque mot à son contraire. La réforme brandit l'universalité et l'équité ? Comprendre disparités et injustices. Mais la seule traduction ne suffit pas à établir que le projet est mauvais, il faut aussi le démontrer et c'est là que l'exercice se corse tant le pouvoir des mots simples est fort. On se souvient du slogan tout aussi mensonger que percutant du Front National qui a sévi dans les années 80/90, « un immigré en moins c'est un chômeur de moins », eh bien la démarche est la même avec le slogan « pour une retraite plus simple, plus juste, pour tous » (rapport Delevoye juillet 2019). Qui pourrait affirmer le contraire et ne pas être d'accord ?

Pour démontrer la fausseté de l'affichage, il faut expliquer d'où on vient et pourquoi on refuse le projet. Contribution au combat !

D'OÙ PARTONS-NOUS ?

Historiquement, les systèmes de retraite par répartition en vigueur en Europe ont été créés soit après la crise financière de 1929 soit après la deuxième guerre mondiale (1939-1945). La CNBF existe quant à elle depuis 1948. Son régime est autonome. La retraite des avocats vient de loin car elle est d'abord issue des droits de plaidoirie, eux-mêmes prévus par des ordonnances royales du XVII^e siècle, en contrepartie du service rendu par les avocats.

Son financement est assuré pour le régime dit « de base » par une cotisation forfaitaire, graduée selon l'ancienneté (qui donne à tous la même retraite de base, soit 1402€ par mois). Pour le régime dit complémentaire (né en 1978) mais obligatoire comme l'est l'AGIRC ARCO pour les salariés, la cotisation est proportionnelle et augmente avec les revenus. Ainsi, plus on gagne, plus on paye et meilleur est le taux de remplacement, le moment de la retraite venu.

Dans le projet de réforme, la novlangue est en marche et souvenez-vous on prend le mot et on le tord vers son contraire.

PREMIER MENSONGE : PLUS JUSTE ?

Les petits revenus cotiseront plus que les hauts revenus (cf notre communiqué de juillet 2019 sur lesaf.org). Le taux de cotisation retenu est en effet dégressif de sorte que la charge la plus lourde des cotisations pèsera sur les revenus les plus bas : ainsi pour des revenus annuels de 0 à 40 000 €, le taux global s'élèvera à 28,12 % tandis qu'il ne sera plus que de 12,94 % pour les revenus compris entre 40 000 et 120 000 €.

DEUXIÈME MENSONGE : POUR TOUS ?

Un euro cotisé donnerait les mêmes droits à chacun. Donc à carrière identique et revenu identique, retraite identique ! Comme c'est beau ce principe d'égalité ! Mais l'égalité appliquée aveuglément à tous est une injustice et nous le savons chez nous car dans notre régime on ne sanctionne pas ceux qui ont fait une moins belle carrière puisqu'on permet à chacun, quels que soient ses revenus antérieurs, de recevoir une pension annuelle de base de 16 831 € soit 1402 € par mois.

Avec ce raisonnement faussement égalitaire, à petite carrière, petite retraite ! il fallait travailler plus et gagner plus !

Qui seront donc les premières victimes de cette égalité de façade ?

D'abord ceux qui ont connu des accidents de santé, des accidents de vie ou un parcours professionnel inégal.

Ensuite ceux qui, par engagement ou nécessité, défendent des particuliers à l'aide juridictionnelle, des travailleurs, des locataires, des délinquants, ou simplement la population de la classe moyenne, ont accompli une mission de service public.

Enfin et surtout les femmes !

Pourtant, on sait déjà via le système à points en place dans les régimes complémentaires des salariés, que les femmes sont victimes de la retraite à points. Leur niveau de retraite complémentaire est plus faible que celui des hommes, aggravant encore les inégalités de leur retraite de base qui est de 25 % en dessous de celle des hommes (Christiane Marty, *Au nom de l'équité plus d'inégalités*, in *Le Monde diplomatique* mai 2019).

Alors comment peut-on concevoir une réforme qui va aggraver une situation déjà inégalitaire pour plus de l'autre moitié du ciel tout en prétendant à plus de justice ?

La réponse est simple : en mentant et en usant de règles techniques un peu compliquées dont on espère que la majorité ne les comprendra pas ! Mais à l'heure où la toile n'oublie rien c'est le moment de l'interroger.



**LA MÉTHODE EST BROUILLONNE
ET PEU COMPRÉHENSIBLE ? OUI MAIS C'EST LE
BUT RECHERCHÉ CAR C'EST TRÈS EFFICACE POUR
EMPÊCHER CHACUN D'ENTRE NOUS
DE SAVOIR CE QU'IL PERCEVRA RÉELLEMENT
AU MOMENT DE PARTIR ET POUR RUINER LA
CONFIANCE ENVERS LA PROTECTION COLLECTIVE
ET LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE
PROPRE À LA RÉPARTITION.**



Écoutons, une fois n'est pas coutume, un responsable politique aujourd'hui disqualifié pour son manque de probité mais très au fait des questions de retraite puisqu'il est l'auteur de la réforme de 2003, **François Fillon**. Le 25 septembre 2007 à l'occasion du 60^e anniversaire de l'AGIRC, il déclarait notamment : « *je voudrais avant toute chose écarter fermement une idée agitée par tous ceux qui prétendent vouloir une vraie réforme. Ceux-là plaident pour la création d'un grand régime unifié de retraite par point... Le régime unifié a évidemment des avantages... Un régime par points est plus facile à piloter... Mais je suis très réticent sur cette remise à plat pour deux raisons : la première c'est que l'architecture de notre système est le fruit de notre histoire c'est un compromis entre un régime plafonné (la retraite de la sécurité sociale) et les régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux. Remettre en cause ce compromis serait sans doute porter un lourd préjudice à notre démocratie sociale* » (discours.vie-publique.fr).

Il précisait encore sa pensée le 10 mars 2016 devant une assemblée de patrons, à l'occasion de sa campagne pour les élections présidentielles de 2017 : « *Le système par points, en réalité ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue. Ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points et donc le niveau des pensions.* » Appréciée pour sa clarté et sa sincérité, la vidéo est devenue virale sur les réseaux sociaux !

TROISIÈME MENSONGE : PLUS SIMPLE ?

Tout le monde s'interroge sur la valeur du point et sur le montant futur des pensions mais depuis des mois c'est silence radio, impossible d'avoir des précisions !

Car le point est d'une grande duplicité. Il a une **valeur d'acquisition** et une **valeur de service** et celles-ci peuvent varier de manière autonome et démultipliée.

Ainsi peut-on donner au point une valeur d'acquisition élevée (c'est cher, donc on n'en acquiert moins) et puis au moment de la liquidation de la retraite, décider que la valeur de service sera moindre. La pension de retraite sera alors diminuée !

Un beau tour de passe-passe quand on sait encore que la valeur du point variera en fonction de la démographie, de la croissance économique et d'obscurités critères qu'il suffira d'inventer le moment venu !



La méthode est brouillonne et peu compréhensible ? Oui mais c'est le but recherché car c'est très efficace pour empêcher chacun d'entre nous de savoir ce qu'il percevra réellement au moment de partir et pour ruiner la confiance envers la protection collective et la solidarité intergénérationnelle propre à la répartition.

En réalité, depuis près de 30 ans on laboure le terrain pour préparer l'entrée des assurances retraite privées. On nous a d'abord seriné que les caisses de retraite étaient déficitaires pour nous faire accepter des réformes féroces (1995/2003/2010), semant dans les esprits l'idée qu'une retraite solidaire était impossible, que les vieux étaient trop nombreux et l'espérance de vie trop longue.

Maintenant que les caisses de retraite ne sont plus déficitaires depuis 2016, la CNBF est d'ailleurs excédentaire pour encore plusieurs dizaines d'années, on vient nous parler d'équité et d'universalité pour tout casser.

ÇA SERT À QUOI TOUT ÇA ?

Les caisses d'assurance vieillesse, toutes catégories confondues, constituent un patrimoine de 320 milliards d'euros qui échappe à l'État comme au marché du privé. C'est une réussite sociale que le monde entier nous envie et qui fonctionne. On sait aussi que dans tous les pays qui ont adopté le système à points, ceux-ci ne suffisent pas à générer une retraite suffisante pour vivre et que s'y ajoute une **capitalisation partielle obligatoire**, toute aux mains des assureurs privés. Chez Axa, Allianz et autres fonds de pensions, on lève son verre à la santé d'Emmanuel Macron et de Jean-Paul Delevoye !

L'objectif est donc, on l'aura compris, de créer de l'insécurité pour amener peu à peu chacun à se tourner vers des compléments de retraite individuelle via l'immobilier ou la capitalisation. C'est déjà le cas pour certains d'entre nous me direz-vous ? Certainement, mais ce n'est pas pour compléter un minimum indigne et sans que par nature le système ne conduise vers cette solution. Demain c'est à très grande échelle que fonctionnera la machine à cash des assureurs.

Voilà pourquoi il nous faut nous mobiliser dans chaque barreau et sur le plan national, sur le long terme, user de toutes les armes et nous unir pour empêcher que n'advienne un tel projet.

